

République française

Département du PAS DE CALAIS

Commune de Saint-Floris

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres

Vote

Afférents : 15

A l'unanimité : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 24/03/2026 et publication ou notification du : 24/03/2026

L'an 2026, le 21 mars à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à SALLE DE LA MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 mars 2026.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, DELCROIX LAETITIA, DELGERY ADELAÏDE, DUFRENOY PERRINE, EVRARD LUDIVINE, LACHERY CATHERINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, LEROUX SEBASTIEN, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommée secrétaire : Mme DELCROIX LAETITIA

2026/15 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-7-2 ;

Considérant que dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletin nul : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu l'unique liste de candidats aux postes d'adjoints : 14 voix

Ont été proclamés adjoints au maire : M. BAUW OLIVIER, MME BONNEL MELANIE, M. CALONNE STEPHANE, MME MASSE CELINE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23 mars 2026

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER

